



**GENERALI**  
Assurances

## GAMME VENTISEI

Il y a bien plus qu'un rendement solide.  
Generali vous offre aussi la flexibilité.

### ET SI ON PARLAIT DE RESULTATS?

	2008	2009	2010	2011	2012
<i>VENTISEI <b>Dynamico</b></i>	1,40%	2,80%	2,15%	2,00%	2,10%
<i>VENTISEI di GENERALI</i>	2,90%	2,50%	2,50%	2,50%	2,00%

2,09% (rendement net moyen sur les 5 dernières années)

"Je bénéficie à court terme d'un potentiel de rendement élevé pour mon investissement!"

-*VENTISEI **Dynamico***

2,48% (rendement net moyen sur les 5 dernières années)

"J'investis sans risque à court terme dans une formule à taux garanti!"

-*VENTISEI di GENERALI*

### TAUX GARANTIS ACTUELS:

- **VENTISEI *Dynamico*: 0,50%**
- **VENTISEI di GENERALI: 1,55%**

### FAIRE CONNAISSANCE

**VENTISEI c'est:**

- Un investissement de min. € 2 000
- Une garantie du capital majorée de participations bénéficiaires annuelles
- Pas de frais pour les retraits jusqu'à 33% de l'investissement (max. € 35 000)
- **Plus aucun frais de sortie dès la 4<sup>ème</sup> année (par versement)**
- Pas de taxe de 2,00% sur le versement

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,  
CONSULTEZ L'INFO-FICHE SUR  
[WWW.GENERALI.BE](http://WWW.GENERALI.BE)

Les rendements affichés sont les rendements nets (taux garantis + participations bénéficiaires, préalablement déduits des frais). VENTISEI di GENERALI et VENTISEI *Dynamico* sont des produits d'assurance vie de la Branche 26. Les rendements du passé ne constituent ni une garantie ni une limite pour le futur.

## QUELQUES POINTS DE REPÈRE

Branche 26	VENTISEI <i>Dynamico</i>	VENTISEI di GENERALI
Durée du contrat	99 ans	
Durée du paiement	Prime unique	
Cible	Personnes physiques <b>UNIQUEMENT</b>	
Versement	Min. € 2 000 (limité à € 1 000 000)	
Versements supplémentaires	Min. € 1 000	
Taxe sur la prime (2,00%)	Non	
Frais d'entrée	Consultez votre intermédiaire	
Frais de gestion	0,015% par mois sur l'épargne constituée	
Taux technique	VENTISEI <i>Dynamico</i> : 0,50% sur les versements effectués VENTISEI di GENERALI: 1,55% sur les versements effectués	
Octroi de participations bénéficiaires	Si l'épargne constituée au 31/12 $\geq$ € 2 000	
Retraits planifiés	Frais de € 2,50 par retrait	
Retraits non planifiés	Max. 1 par mois et 4 par an. Min. € 250 par retrait. Epargne constituée min. après retrait = € 1 250	
Frais de retraits partiels non planifiés/ rachat total	0% pour l'épargne constituée par les participations bénéficiaires et les versements de plus de 3 ans au 31/12 de l'année précédente. 0% pour 33% de l'épargne constituée au 31/12 par les autres versements avec un max. absolu de € 35 000 par an. Sur le solde non exempté de frais: pourcentages dégressifs par versement de 3% - 2% - 1% par an, 0% à partir de la 4 <sup>ème</sup> année. Indemnité financière éventuelle. En cas de rachat total: voir conditions ci-dessus avec min. € 75 indexé (base 1988).	
Précompte mobilier	25% sur la différence entre la prime brute versée (tous frais d'entrée inclus) et de la prestation nette payée (sous déduction des frais de sortie), y compris les participations bénéficiaires	
Résidence	Le souscripteur doit être un résident belge	